

L'assemblée a prononcé la peine de la déportation contre les insurgés pris les armes à la main. On pense que le lieu de la déportation sera Tahiti ou les îles Marquises.

—On a trouvé sur la personne d'un des insurgés le projet suivant de décret :

Art. 1.—Tous les citoyens qui paient plus de 200 francs d'impôt, sont privés de leurs droits civils et politiques pour 10 ans.

Art. 2.—Tous les biens tant mobiliers qu'immobiliers appartenant aux citoyens qui ont exercé des emplois publics depuis 1815, sont confisqués.

Art. 3.—La constitution de la France est celle de 1793.

Art. 4.—L'armée est licenciée.
—Il paraît que plusieurs membres de l'assemblée nationale étaient liés avec le parti des insurgés auxquels pendant l'insurrection ils donnaient connaissance des plans de l'autorité. Le général Lamoricière s'est plaint amèrement de cette connivence. Napoléon Lebon et Kersansie, chefs de l'insurrection ont été arrêtés.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Colonisation des Townships. — J. B. A. Chartier.
Demande d'Argent.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 19 JUILLET, 1848.

Nouvelles plus récentes.

PARIS 30 juin.

La cité est tranquille. Le nouveau gouvernement donne une satisfaction générale, et le nouveau ministre des finances désapprouve entièrement les plans de son prédécesseur.

Les arrestations continuent. Dans une seule prison, 1500 personnes sont entassées; elles n'ont pas même de paille pour se coucher. La fièvre typhoïde du caractère le plus violent s'est déclarée parmi les détenus. Emile de Girardin, éditeur de la Presse, est détenu avec la plus grande sévérité.

Le gouvernement vénitien du consentement du pape, et de la Lombardie a placé le général Pepe à la tête des troupes rassemblées à Venise pour continuer la guerre contre l'Autriche. On disait que les autrichiens s'étaient emparés de Venise.

Une lettre de Rome en date du 21, annonce que la chambre haute ainsi que la chambre basse ont adopté des résolutions pour continuer la guerre.

Les nouvelles d'Espagne rapportent que des insurrections ont éclaté dans la Navarre. — (New-York Herald.)

JUSTICE EGALE.

On lit dans la *Revue Canadienne* du 14 :

LA QUESTION DE PRÉSENCE. — La grande importance attachée à la question soulevée par la récente nomination de M. le juge Bédard, avec préséance sur MM. les juges Day et Smith, l'intérêt que le public canadien semble y prendre, nous font croire qu'on nous saura gré de reproduire dans nos colonnes l'excellent article que notre confrère du *Pilot* a publié sur ce sujet. La question est traitée à fond par le savant écrivain, qui prouve par la loi et par les autorités citées que la préséance accordée à M. le juge Bédard, par sa commission, sur les autres juges-puisnés du District de Montréal, est non seulement légale, mais encore soutenue par une pratique analogue en Angleterre. L'article du *Pilot* est écrit en réponse à la *Gazette de Montréal* et à l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, qui soutenaient le contraire. Nous laissons de côté dans l'article du *Pilot* ce qui est étranger au mérite de la question en litige.

[Suit l'extrait du *Pilot*.]

L'article de l'*Ami de la Religion* auquel fait allusion l'éditeur de la *Revue*, est celui du 26 juin, que ce journal aurait dû publier également avec la réponse du *Pilot* que notre confrère trouve sans doute conclusive !! On dirait que la *Revue* est chargée de défendre et qu'elle regarde comme une louable et honnête tactique, celle de ne reproduire d'une discussion, que la partie qui est favorable à ceux qu'elle défend. La *Revue* sera-t-elle assez juste pour reproduire notre article du 26 juin et celui du 10 courant? Alors ses lecteurs pourront juger avec connaissance de cause.

Le *Steamer Free Trader* est arrivé dans le port de Québec, de Chicago, qu'il a laissé le 7 de juillet. La distance de cette dernière ville à Québec, est de 2,300 milles.

L'Assemblée Irlandaise *Monstre* qui devait avoir lieu à Montréal a manqué par suite du mauvais temps.

VENTES PAR ENCAN.

Cordages, chez Gibb & Lane, le 20, à 11 heures.
Gin, Indigo chez Gillespie & Cie, le 21, à 10 heures.
Vente de vins choisis, Hôtel St. George, le 21, au soir.

ANNONCES.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de M^r. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B. — Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.
J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.

Fabrique de Notre-Dame de Québec.

CETTE FABRIQUE ayant besoin d'une somme d'environ trois mille louis courant pour la bâtisse de l'église du Faubourg St. Jean, les personnes disposées à prêter cette somme, ou une partie, sont priées d'en informer le sous-signe, Procureur de la dite Fabrique.

C. M. DEFOY,

Notaire,

Haute-Ville, Rue St. Joseph.

Québec, 19 juillet 1848.

VENTE DU GOUVERNEMENT.

Par encan public, seront vendus au magasin du commissariat, sur le quai de la Reine, Lundi, le 24 courant.

UN grand assortiment de toile, relingottes, casquettes, etc.

La vente à UNE heure.

AV COMPTANT.

Québec, 14 Juillet, 1848.

Plan de Paris en relief.

LES Soussignés offrent en vente quelques PLANS de PARIS en relief, coloriés, sur lesquels on peut suivre les événements qui ont eu lieu dernièrement dans cette cité. Prix 75-6d.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 17 juillet, 1848.



STEAMER QUEEN

LE prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 10s., les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 17 juillet, 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Bains Français de Chiondent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Hrosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 23 juin 1848.

PROMAGE DE CRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le *Jahn & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce froinage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph, No. 11.

LE Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.
Québec, 1^o mai 1848.

AVIS IMPORTANT. — Toute personne de la Campagne qui nous fournira 1 abonné capable de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant. — Québec, 16 juin 1848.